

LE PROGRÈS DE L'EST

ORGANE DES POPULATIONS DES CANTONS DE L'EST.

SHERBROOKE, P. Q., MARDI, 28 MAI 1895.

ABONNEMENT :
STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.
18-Hebdomadaire \$1.50
Hebdomadaire 1.00
L. A. BELANGER,
Éditeur-Propriétaire.

ANNONCES :
1ère insertion, par ligne \$0.08
Insertions subséquentes 0.02
Prix spéciaux et réduits pour les annonces
long terme.
Bureaux et Imprimerie : 100 rue Wellington

Cartes d'Affaires.

AVOCATS.
CAMIRAND & GENEST,
 VOCATS, No. 95 rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.
 J. A. CAMIRAND, J. E. GENEST.
L. C. BELANGER, C. R.
 VOCAT, Étude: Chambres nos. 4 et 5, maison Twose, no. 85 rue Wellington, Sherbrooke.
J. S. BRODERICK,
 VOCAT, maison Morey, Carré Commercial, Sherbrooke, P. Q.
F. CAMPBELL, LL. B.
 VOCAT, Maison Campbell, 100 rue Wellington, Sherbrooke. Bureau à Windsor Mills ouvert tous les samedis.
G. L. DE LOTTINVILLE,
 VOCAT, bureau au-dessus de la pharmacie Griffith, 125 rue Wellington, Sherbrooke. Bureau à Magog ouvert tous les lundis.
J. LEONARD, LL. B.
 VOCAT, Bureau à maison McManamy, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

NOTAIRES.
ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT
 NOTAIRES ET AGENTS D'ASSURANCE, Maison Beckett, Sherbrooke.
E. SYLVESTRE, LL. B., NOTAIRE.
 ARGENT à prêter, créances achetées à 5 et à 6 pour cent. 85 rue Wellington, Sherbrooke.
J. N. THIBODEAU,
 NOTAIRE, agent d'assurance, d'immeubles, etc., Agnès, Lac Mégantic, P. Q.
C. H. LANGLOIS, N. P.
 ARGENT A PRÊTER, Actes de vente, transports, prêts, obligations, etc. 114 rue Wellington, (nouvelle maison Long), Sherbrooke.

MEDICINS.
N. A. DUSSAULT, M. D.
 MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, du nez et de la gorge. Bureau : 47 rue Commerciale. Heures de consultation tous les jours, le dimanche excepté, de midi à 3 h. P. M.
DR G. A. CODRÈRE,
 MEDECIN ET CHIRURGIEN, maison Codrè, coin des rues des Erables et Thibodeau, Lac Mégantic.
ARPEUTEURS.
THOS. TREMBLAY,
 ARPEUTEUR PROVINCIAL et fédéral, et Ingénieur des mines. Bureau : 125 rue Wellington, Sherbrooke.
F. S. A. PELLETIER,
 ARPEUTEUR PROVINCIAL maison Beckett, Carré Commercial, Sherbrooke.

DIVERS.
MILLER & GRIFFITH,
 COMPTABLES et AUDITEURS, 125 Rue Wellington, Sherbrooke.
JOHN J. GRIFFITH,
 ENCANTEUR et Agent d'immeubles, 125 Rue Wellington, Sherbrooke.
E. M. DAIGLE,
 HUISSIER COUR SUPÉRIEUR, attention spéciale aux rentrées de fonds. Résidence : Garthby, Qué.
W. S. DRESSER & CO.
 AGENTS D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. Numéro 27 carré du marché, Sherbrooke.
JOS. LEMIEUX,
 HUISSIER COUR SUPÉRIEUR, St. Malo d'Auckland, P. Q. Pratique dans les deux langues.
A. BRULÉ
 CORDONNIER, 122 rue Wellington, Sherbrooke. Ouvrage sur commande exécuté sous le plus court délai et à des prix raisonnables. Réparations de toutes sortes.
E. S. FOSS,
 COMMISSAIRE-PRISEUR, ENCANTEUR, et Agent à Commission. Bureau : 64 Rue Wellington.
HOTELS.
HOTEL DU CANADA,
 COATCOOK, P. Q.
 Bon vin, bonne table, salles d'échantillons, écuries spacieuses, service prompt, courtoisie, affabilité.
 N. B. — Il n'y a rien comme un bon gîte pour rendre un voyageur heureux!
 W. TRUDEAU
 Propriétaire et gérant.
HOTEL WINDSOR!
 WINDSOR MILLS, P. Q.
O. DION, - Propriétaire.
 Accommodation de première classe. Repas à toute heure. Écurie de louage attachée à l'établissement. Prix modérés.
 Je suis aussi dompteur de chevaux et je me charge de dompter tous les chevaux que l'on voudra bien me confier et à prix bien modéré.
ST. LAWRENCE HALL,
 MONTREAL, P. Q.
 L'hôtel le plus fréquenté de Montréal et l'un des plus beaux de l'Amérique du Nord. Situé au centre de la ville et des affaires, à proximité du bureau de poste, des bâtiments publics et autres places d'intérêt. Possède 250 chambres richement meublées et décorées. L'hôtel est éclairé par la lumière électrique et muni d'un ascenseur. Voitures à l'arrivée et au départ des trains ou des bateaux à vapeur. Prix modérés.
 HENRY HOGAN
 Propriétaire

Etoffes à Robes!

Je désire attirer particulièrement l'attention du public sur notre département d'étoffes à robes qui est actuellement rempli des NOUVEAUTÉS LONDONNIENNES, PARISIENNES et BERLINOISES, importées directement, comprenant les nuances et les tissus les plus nouveaux et qui ne peuvent être trouvés que dans les premiers établissements des grandes villes.

Splendides Patrons de Robes

PAS DEUX PAREILS
MANTES, CAPES, GILETS,
 Tous de fabriques allemandes.
Imperméables pour Dames, OMBRELLES, - PARASOLS.
 Nouvelles Marchandises fraîchement reçues

L. A. BAYLEY.

D. McMANAMY & CO.,
 Importateurs et marchands de VINS ET LIQUEURS
 Étrangers et Indigènes.
 (EN GROS SEULEMENT.)
 SHERBROOKE, P. Q.

G. G. BRYANT & CIE.

CHASSIS, PORTES, JALOUSIES, ARCHITRAVES, MOULURES.
ENTREPRENEURS ET CONSTRUCTEURS
 Ils ont constamment en mains du bois à plancher, Planchers et Madiers emboutifiés, du bois dressé et non dressé.
 Manufacture, à l'excellente Ones la rue Factory.
 Ils payent en argent comptant pour du Pin et de l'Épinette secs.

H. M. TOMLINSON,

Libraire et Relieur Manufacturier.
 Toutes sortes de Livres de blancs faits sur commande. Livres reliés uniformément ou avec luxe. Réparations faites proprement.
MAISON BROOKS,
 Au-dessus du bureau de la *Sherbrooke Gazette*, SHERBROOKE, P. Q.

JOSEPH FORTIER,

NÉGOCIANT, FABRICANT - - PAPETIER,
 Fournitures de Bureau, etc.,
 254 RUE SAINT JACQUES, MONTREAL.
 Nouveautés en fantaisies pour la saison des Fêtes

Pilules Indiennes de Larose!

— POUR —
Maladies du Foie, Mal de Tête, la Bile, la Jaunisse, Étourdissement, Constipation, etc.
EN VENTE PARTOUT
 Si vous ne pouvez pas vous le procurer chez votre pharmacien, écrivez à

M. LAROSE,

FRELIGHSBURG, P. Q.
R-I-P-A-N-S
 ONE GIVES RELIEF.

AVEZ-VOUS BESOIN DE Tapisserie

ALLEZ A LA
LIBRAIRIE RICHER!
 PORTE VOISINE DE LA PHARMACIE GRIFFITH.
 Je viens de recevoir 10 balles de patrons nouveaux que je vendrai à très bas prix pour un comptant seulement. Toujours en mains

Fournitures de bureaux, Livres de Prières, Livres d'Écoles, ARTICLES DE FANTAISIE,

Jonets, Rideaux à 45c. tout montés.
A. M. RICHER
 No. 123, Enseigne du Livre Rouge.



Une Affliction Commune

Guerie radicalement par l'usage DE LA **Salsepareille d'AYER**
 HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE.

"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salspêtre. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médecines qui étaient fortement recommandées, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et un an après j'ai pu acheter six bouteilles que je devais prendre en me conformant aux instructions. Je cédaï à son désir, j'achetaï les six bouteilles et en pris trois sans remarquer aucun résultat. Ce fut à peine à peine fin la quatrième que mes maux étaient entièrement débarrassés d'éruptions.

Mon occupation, qui est celle de cocher, m'a permis à être dehors au froid et l'humidité souvent sans gants et l'éruption n'a jamais reparu." — THOMAS A. JOHNS, Stratford, Ont.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Seule Admise à l'Exposition Colombienne. Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins.

GRAINS DE SEMENCE

Blé White Russian, Trèfle blanc, Blé d'Inde à Silos, " rouge, Avoine Banner, " Long late, Vt., Avoine Ontario No. 1, " Alsike, Lentilles, " Mil du Bas Canada, Pois, " Mil du Haut Canada.
 Messieurs les membres des Cercles Agricoles sont priés de voir nos Grains et Graines avant d'acheter ailleurs.

Bas Prix et Qualités Choisies.

— AUSSI —
100 QUARTS DE POISSON
 Que nous vendrons à bon marché d'ici à la fin du carême.

C. O. GENEST & FILS

RUE ST. FRANÇOIS SHERBROOKE, P. Q.
La Fonderie de Cookshire FER ET CUIVRE.
 Toutes sortes d'ouvrages en

Fer et en Métaux Composés, Pièces de Machines une Spécialité.

Première Classe d'Ouvrage
 Sous le plus court avis.
CHARLES HARTEL,
 COOKSHIRE, P. Q.
 Par le téléphone, appelez la Cookshire Machine Company.

Glace - 1895 - Glace

Familles, Hôtels et Magasins seront approvisionnés de la meilleure qualité de glace, de la quantité voulue et

Aux Plus Bas Prix!

Les ordres par la poste recevront une prompt attention.
G. T. ARMSTRONG,
 Fournisseur de glace, Sherbrooke Téléphone No. 201. Bureau: Bloc Griffith.

OUVERTURE DES Modes du Printemps

3, 4 ET 5 AVRIL.
 Nouveautés dans les articles de modes, Chapeaux et Garnitures.
M. McKECHNIE
 Les deux téléphones.

Le Progrès de l'Est

SHERBROOKE, 28 MAI
Nouvelles du Canada.

Quoique Geo. Andrews, de Lowell, eût la moitié du corps couvert d'ulcères saltreux il fut néanmoins guéri par la Salsepareille d'Ayer.

— Un Anglais nommé Louis Volger s'est empoisonné, en absorbant une dose de laudanum. Le docteur A. Johnson a été appelé en toute hâte et a administré des antidotes au malheureux, mais sans résultats. Volger est venu s'établir au Canada il y a un an, et était âgé de quarante ans. On croit que c'est le désespoir qui l'a poussé à commettre cet acte.

— Le sort de Chatelle est fixé. Il sera pendu dans le préau de la prison de Stratford, Ont., le 30ème jour de mai. On a refusé absolument d'intervenir malgré les démarches de l'avocat East qui demandait une commutation de peine pour le meurtrier de Jessie Keith que l'on croit fou. Le crime d'Almeda Chatelle est un des plus atroces que l'on ait vu et est bien plus l'œuvre d'un monstre que d'un être humain. L'attitude du prisonnier lors du procès porte à croire que le malheureux n'est pas responsable de ses actes.

— Pour le croup — Baume de miel de Minard.

— Un nouveau palais d'architecture sera bientôt construit sur la rue Notre-Dame, Montréal, à l'angle de la rue St. Jean, par la compagnie de téléphone Bell. L'édifice dont on fera bientôt les fondations, mesurera 35 pieds sur la rue Notre-Dame, 168 sur la rue St. Jean, et 98 sur la rue Hospital. Cet édifice aura six étages et sera construit en briques de New Jersey, couleur saumon, avec ornementation en terra cotta. L'entrée principale sera sur la rue Notre-Dame. Le premier étage de cette bâtisse sera occupé par une banque et le reste de l'édifice sera entièrement occupé par la compagnie de téléphone. Le coût de cette construction sera d'environ \$250,000. La compagnie prendra possession de ce nouveau local au mois de mai l'an prochain.

— Un triste accident est arrivé à un jeune homme de Kemptville, Ont., Thomas Matt se leva de bonheur afin d'essayer une espèce de canon qu'il venait de fabriquer, et dont il voulait se servir pour célébrer dignement la fête de la reine. Le canon consistait en un gros tuyau à gaz, placé sur des tréteaux de bois. Il mit une forte charge de poudre dans le tuyau et alluma une mèche qui devait faire partir la poudre. Voyant qu'aucune détonation ne se faisait entendre, il s'approcha du canon, et se baissa au-dessus pour voir ce qui empêchait le feu de se communiquer à la poudre. Au moment où il se baissait, la poudre faisait explosion le canon se brisant en mille morceaux. Un fragment le frappa au visage avec tellement de force qu'il eut le crâne fracturé. Une demi-heure après il était mort.

— On rapporte une décision bien ingénieuse de M. le juge Taschereau. Il s'agissait d'un dispute sur la propriété d'un chien. Quarante témoins venaient d'être entendus, dont vingt avaient juré que le chien appartenait au demandeur et vingt qu'il appartenait au défendeur. Avant de rendre son jugement, le magistrat ordonna qu'on amenât en cour le chien en question. Puis il fit avancer les deux parties en cause. Maintenant, appelez le chien, dit-il au défendeur. Le pauvre animal se rendit avec beaucoup d'hésitation et d'un air craintif. A votre tour maintenant, dit le juge au demandeur. Le chien tout joyeux se jette immédiatement sur lui et lui prodigue ses caresses, en lui léchant les mains. Le juge remarqua que cet incident ne faisait que confirmer l'opinion qu'il s'était formée de la preuve. Il donna jugement en faveur du demandeur qui sortit de la cour suivi de son chien.

— Pour la toue spasmodique — Baume de miel de Minard.

— On rapporte une décision bien ingénieuse de M. le juge Taschereau. Il s'agissait d'un dispute sur la propriété d'un chien. Quarante témoins venaient d'être entendus, dont vingt avaient juré que le chien appartenait au demandeur et vingt qu'il appartenait au défendeur. Avant de rendre son jugement, le magistrat ordonna qu'on amenât en cour le chien en question. Puis il fit avancer les deux parties en cause. Maintenant, appelez le chien, dit-il au défendeur. Le pauvre animal se rendit avec beaucoup d'hésitation et d'un air craintif. A votre tour maintenant, dit le juge au demandeur. Le chien tout joyeux se jette immédiatement sur lui et lui prodigue ses caresses, en lui léchant les mains. Le juge remarqua que cet incident ne faisait que confirmer l'opinion qu'il s'était formée de la preuve. Il donna jugement en faveur du demandeur qui sortit de la cour suivi de son chien.

— La Consommation et les Affections Pulmonaires

Proviennent toujours de parcelles de pus déposés dans les alvéoles des poumons par un sang impur. Purifiez ce courant de la vie, et bientôt il enlèvera et détruira la matière empoisonnée, et crévera une onde cristalline coulant à travers un désert, il portera avec lui et laissera dans tous les corps les éléments de la santé et du bonheur. De même que la rivière, en laissant des éléments de fertilité dans sa course fait se couvrir de fleurs et de fruits les plaines jusque là stériles, ainsi le sang pur donne de la vigueur et de la santé au corps, et le couvre des fleurs d'une beauté durable. Tous les marchands de médecines vendent les pilules sauvages du Dr Morse.

— Une vieille dame de St-Jean, Qué., raconte comme il la rendit à la santé et à la vigueur. — Rajuinit le sang et les nerfs.

— Du *Franco Canadien*, St Jean, Québec.
 Ards sont les combats que la jeunesse peut soutenir contre la maladie, mais quand l'âge s'est appesanti sur nous la bataille devient inégale, et la victime bien souvent succombe devant la lugubre faucheuse. Quand, cependant, ce combat tournera au succès, il est dit que les moyens pris pour obtenir la santé et la force soient rendus publics pour le bénéfice des autres souffrants. Dans la ville de St-Jean, demeure Mme Mary Wood, chère de sa famille et estimée de tous ceux qui la connaissent.

Mme Wood est maintenant dans sa 66ème année et depuis plusieurs années a souffert de faiblesse et de débilité générale, mais elle est maintenant rendue à la santé et à la force. Mme Wood raconte à un reporter du *Franco Canadien* sa maladie et son retour à la santé. Elle dit que son sang était devenu aqueux quelle était sujette à des prostrations nerveuses, de sérieux maux de tête, et perte d'appétit. Elle essaya les médecins et bien des remèdes sans trouver de soulagement dans son état, qui s'aggravait sé-

riusement, et qui la réduisit à un état de prostration mentale et physique menaçant de mettre rapidement un terme à son existence. Ayant beaucoup lu au sujet des Pilules Roses du Dr Williams, Mme Wood résolut enfin d'en faire l'essai et en acheta chez M. Gustave Boulanger, pharmacien. Sous d'autre traitement, Mme Wood n'avait fait que devenir plus mal, mais peu après avoir commencé l'emploi des Pilules Roses, à l'égréable surprise d'elle-même et de sa famille, l'on remarqua un changement radical pour le mieux et par l'emploi continu des pilules elle recouvra bientôt son ancienne vigueur, et malgré son âge elle peut aider à tous les travaux du ménage.

— Elle dit qu'elle a toujours des Pilules Roses du Dr Williams dans la maison, et en prend encore par occasion comme tonique, et toujours avec les meilleurs résultats. Elle dit qu'elle croit devoir sa vie au merveilleux remède du Dr Williams, et ne perd jamais une occasion de le recommander à ses amis.

— L'expérience des années a prouvé qu'il n'y a absolument pas de maladie attribuée à l'état vicié du sang que les Pilules Roses du Dr Williams ne guérissent promptement, et ceux qui souffrent de ces maladies évitent bien du trouble et épargneraient bien de l'argent en ayant promptement recours à ce traitement. Procurez vous les véritables Pilules Roses à chaque fois et ne vous laissez pas donner une imitation ou quelque autre remède qu'un marchand, par pur désir de profit, dirait être "tout aussi bon." Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand tous les autres remèdes échouent.

— Pour les vers des enfants — Vermifuge Cherokee.

— La loi de l'Etat de New-York est très sévère pour ceux qui cherchent à se donner la mort; la tentative de suicide est punie au maximum de deux années de prison et d'une amende de \$1,000.

— A Portland, Oregon, la compagnie Herrick, située aux Dalles, a commencé à fabriquer des conserves de viande de cheval. Des échantillons ont été distribués un peu partout. La compagnie compte abattre pas moins de cent chevaux par jour.

— Mme Faulk, qui demeure à Yonkers, New-York, a donné naissance à trois jumeaux, deux garçons et une fille. L'un des garçons est mort peu de temps après sa naissance. Mais les deux autres enfants et la mère étaient en aussi bonne santé que possible.

— On mande de San Francisco qu'un marin, le capitaine J. W. Morris, est parti de ce port pour faire le tour du monde en canot. Le canot du capitaine Morris n'a que quarante-cinq pieds de long et onze pieds de tirant d'eau. Le capitaine a commandé avec lui sa femme, deux matelots et un jeune domestique. Il se rendra d'abord en Australie et ensuite à la côte de l'Afrique australe.

— Un triple lynch des plus dramatiques a eu lieu pendant la soirée dans le comté de Lafayette (Florida) sur les bords de la rivière Sawance. Trois nègres, Sam Rehols, Sim Crowley et John Brooks, qui avaient outragé et assassiné, il y a quelques jours, une jeune fille blanche, Mamie Armstrong, ont été enlevés dans un épaïs fourré par de nombreux fermiers bien armés, qui les ont, affirment-on, écorché et ensuite brûlés.

— Les Américains ont une très épineuse question qui les passionne dans le moment. C'est celle de savoir si les dames qui montent le bicyclette doivent porter une jupe ou des pantalons. Les dépêches de la presse associée rapportent les délibérations de plusieurs grandes assemblées tenues à ce sujet. Q'on juge de l'excentricité de ces procédés par ces quelques bribes de résolutions adoptées par un comité de 125 dames réunies à Grand Rapids, Michigan. "Attendu que notre Père Céleste, dans sa divine bonté et sa sagesse infinie, nous a créés bipèdes et doués de sagesse". ... Le deuxième "attendu" dit que l'usage de la jupe n'est qu'une affaire de coutume et non de convenance, une question de préjugés et de fautive éducation plutôt que de raison, et la résolution continue: "Nous croyons que le vêtement le plus convenable et le plus réellement modeste est celui qui recouvre chaque jambe par des couvertures séparées, et que la modeste réclame une réforme dans la manière de nous vêtir: pourquoi il est résolu, etc., etc.

— Pour la bile — Pilules de famille de Minard.

— Les Américains ont une très épineuse question qui les passionne dans le moment. C'est celle de savoir si les dames qui montent le bicyclette doivent porter une jupe ou des pantalons. Les dépêches de la presse associée rapportent les délibérations de plusieurs grandes assemblées tenues à ce sujet. Q'on juge de l'excentricité de ces procédés par ces quelques bribes de résolutions adoptées par un comité de 125 dames réunies à Grand Rapids, Michigan. "Attendu que notre Père Céleste, dans sa divine bonté et sa sagesse infinie, nous a créés bipèdes et doués de sagesse". ... Le deuxième "attendu" dit que l'usage de la jupe n'est qu'une affaire de coutume et non de convenance, une question de préjugés et de fautive éducation plutôt que de raison, et la résolution continue: "Nous croyons que le vêtement le plus convenable et le plus réellement modeste est celui qui recouvre chaque jambe par des couvertures séparées, et que la modeste réclame une réforme dans la manière de nous vêtir: pourquoi il est résolu, etc., etc.

— Une découverte merveilleuse

Un remède qui répare les ravages du temps.

— Une vieille dame de St-Jean, Qué., raconte comme il la rendit à la santé et à la vigueur. — Rajuinit le sang et les nerfs.

— Du *Franco Canadien*, St Jean, Québec.
 Ards sont les combats que la jeunesse peut soutenir contre la maladie, mais quand l'âge s'est appesanti sur nous la bataille devient inégale, et la victime bien souvent succombe devant la lugubre faucheuse. Quand, cependant, ce combat tournera au succès, il est dit que les moyens pris pour obtenir la santé et la force soient rendus publics pour le bénéfice des autres souffrants. Dans la ville de St-Jean, demeure Mme Mary Wood, chère de sa famille et estimée de tous ceux qui la connaissent.

Mme Wood est maintenant dans sa 66ème année et depuis plusieurs années a souffert de faiblesse et de débilité générale, mais elle est maintenant rendue à la santé et à la force. Mme Wood raconte à un reporter du *Franco Canadien* sa maladie et son retour à la santé. Elle dit que son sang était devenu aqueux quelle était sujette à des prostrations nerveuses, de sérieux maux de tête, et perte d'appétit. Elle essaya les médecins et bien des remèdes sans trouver de soulagement dans son état, qui s'aggravait sé-

riusement, et qui la réduisit à un état de prostration mentale et physique menaçant de mettre rapidement un terme à son existence. Ayant beaucoup lu au sujet des Pilules Roses du Dr Williams, Mme Wood résolut enfin d'en faire l'essai et en acheta chez M. Gustave Boulanger, pharmacien. Sous d'autre traitement, Mme Wood n'avait fait que devenir plus mal, mais peu après avoir commencé l'emploi des Pilules Roses, à l'égréable surprise d'elle-même et de sa famille, l'on remarqua un changement radical pour le mieux et par l'emploi continu des pilules elle recouvra bientôt son ancienne vigueur, et malgré son âge elle peut aider à tous les travaux du ménage.

— Elle dit qu'elle a toujours des Pilules Roses du Dr Williams dans la maison, et en prend encore par occasion comme tonique, et toujours avec les meilleurs résultats. Elle dit qu'elle croit devoir sa vie au merveilleux remède du Dr Williams, et ne perd jamais une occasion de le recommander à ses amis.

— L'expérience des années a prouvé qu'il n'y a absolument pas de maladie attribuée à l'état vicié du sang que les Pilules Roses du Dr Williams ne guérissent promptement, et ceux qui souffrent de ces maladies évitent bien du trouble et épargneraient bien de l'argent en ayant promptement recours à ce traitement. Procurez vous les véritables Pilules Roses à chaque fois et ne vous laissez pas donner une imitation ou quelque autre remède qu'un marchand, par pur désir de profit, dirait être "tout aussi bon." Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand tous les autres remèdes échouent.

— Pour les vers des enfants — Vermifuge Cherokee.

— La loi de l'Etat de New-York est très sévère pour ceux qui cherchent à se donner la mort; la tentative de suicide est punie au maximum de deux années de prison et d'une amende de \$1,000.

— A Portland, Oregon, la compagnie Herrick, située aux Dalles, a commencé à fabriquer des conserves de viande de cheval. Des échantillons ont été distribués un peu partout. La compagnie compte abattre pas moins de cent chevaux par jour.

— Mme Faulk, qui demeure à Yonkers, New-York, a donné naissance à trois jumeaux, deux garçons et une fille. L'un des garçons est mort peu de temps après sa naissance. Mais les deux autres enfants et la mère étaient en aussi bonne santé que possible.

— On mande de San Francisco qu'un marin, le capitaine J. W. Morris, est parti de ce port pour faire le tour du monde en canot. Le canot du capitaine Morris n'a que quarante-cinq pieds de long et onze pieds de tirant d'eau. Le capitaine a commandé avec lui sa femme, deux matelots et un jeune domestique. Il se rendra d'abord en Australie et ensuite à la côte de l'Afrique australe.

— Un triple lynch des plus dramatiques a eu lieu pendant la soirée dans le comté de Lafayette (Florida) sur les bords de la rivière Sawance. Trois nègres, Sam Rehols, Sim Crowley et John Brooks, qui avaient outragé et assassiné, il y a quelques jours, une jeune fille blanche, Mamie Armstrong, ont été enlevés dans un épaïs fourré par de nombreux fermiers bien armés, qui les ont, affirment-on, écorché et ensuite brûlés.

— Les Américains ont une très épineuse question qui les passionne dans le moment. C'est celle de savoir si les dames qui montent le bicyclette doivent porter une jupe ou des pantalons. Les dépêches de la presse associée rapportent les délibérations de plusieurs grandes assemblées tenues à ce sujet. Q'on juge de l'excentricité de ces procédés par ces quelques bribes de résolutions adoptées par un comité de 125 dames réunies à Grand Rapids, Michigan. "Attendu que notre Père Céleste, dans sa divine bonté et sa sagesse infinie, nous a créés bipèdes et doués de sagesse". ... Le deuxième "attendu" dit que l'usage de la jupe n'est qu'une affaire de coutume et non de convenance, une question de préjugés et de fautive éducation plutôt que de raison, et la résolution continue: "Nous croyons que le vêtement le plus convenable et le plus réellement modeste est celui qui recouvre chaque jambe par des couvertures séparées, et que la modeste réclame une réforme dans la manière de nous vêtir: pourquoi il est résolu, etc., etc.

NOTES COMMERCIALES.

— Le système de la distribution des profits de la plupart des compagnies est de donner un bonus sur la somme assurée, sans s'occuper du montant des primes. La compagnie *Sun* du Canada distribue ses profits sur les polices en proportion des primes payées ce qui est considéré beaucoup plus équitable pour l'assuré. Ayez les taux de G. L. Ridout, géant de district, Sherbrooke, P. Q.

— Si vous avez besoin d'une bonne voiture n'oubliez point le vieux établissement, si bien connu, de M. P. Biron, quartier-est. — D'autres font plus de tapage dans les annonces peut-être, mais M. Biron s'en rapporte à la qualité de son ouvrage. Lorsqu'on achète de lui, on ne saurait manquer de proclamer bien haut qu'on a pour son argent, et c'est ce qui maintient la réputation de sa boutique.

— VENANT D'OTTAWA REÇU. — Un bon choix de Vins provenant des meilleurs vignobles: Sherry, Vins Porto, Madères, Xeres Sec, Xeres Blanc, Vins canadiens, etc. Prix à la portée de tous, chez G. E. Robitaille & Cie, 157 rue Wellington, Sherbrooke.

— Je sais que le LINIMENT MINARD guérira la diphtérie.
 JOHN D. BOUTILLIER,
 French Village.

— Je sais que le LINIMENT MINARD guérira le croup.
 J. F. CUNNINGHAM,
 Cape Island.

— Je sais que le LINIMENT MINARD est le meilleur remède au monde.
 JOSEPH A. SNOW,
 Norway, Me.

EN GARDE
 L'ennemi est à vos portes.

Cet ennemi qui est d'autant plus dangereux qu'il se montre tantôt sous une forme, tantôt sous une autre et qui par ses mille moyens sème la désolation souvent la discorde, le découragement et la misère dans la famille, ce terrible ennemi c'est le Beau Mal qui affecte les trois quarts des femmes mariées et un grand nombre de jeunes filles. Femmes et filles gardez-vous donc de ce mal en faisant souvent usage du merveilleux remède découvert par le Dr Larivière. "Le Régulateur de la santé de la femme et la Female Plasters." Ce remède fortifie les nerfs, le sang, donne appétit et aide la digestion. Si vous ne trouvez pas ce remède dans votre localité, écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. MM. Evans & Sons, de Montréal, P. Q., agents généraux pour le Canada.

— Dernières nouveautés en Chapeaux pour Messieurs. Ayant l'assortiment le plus grand de la ville, chacun peut certainement faire un bon choix pour un chapeau pour le printemps, en allant chez Z. P. Cormier. Grande vente spéciale: Job de chapeaux valant \$2 et \$3 chacun qui seront vendus 50c., 75c. et \$1. Venez en foule et profitez du bon marché au no. 131 rue Wellington. Imperméables pour messieurs, une spécialité.

Les bons effets de la Salsepareille d'Ayer, sur les personnes affaiblies, sont instantanés, la guérison suit de près.

Le Progrès de l'Est

SHERBROOKE, 28 MAI

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Notre agent, M. P. L. G. Auger, est maintenant sur la route pour rendre visite à nos abonnés, avec les comptes de nos redevances en mains. Nous comptons qu'il lui sera fait bon accueil partout et qu'il nous reviendra les mains pleines d'une abondante moisson d'abonnements payés et acquittés.

Bulletin du Jour

CANADA

—Robert Walker, fermier, demeurant dans le canton d'Onondaga, Ont., s'est noyé avec son fils, âgé de 25 ans, en traversant la rivière Grand, dans un canot à fond plat, qui a chaviré.

—A Montréal, un bébé de vingt et un mois, Henry Richard Sandilands, est tombé en bas d'une galerie d'une hauteur de vingt-cinq pieds. L'enfant a vécu jusque vers onze heures du soir.

—Dame A. Lamoureux, veuve du pompier Guillaume St. Georges, fut accidentellement en tombant d'une voiture échelle, vint d'obtenir jugement au montant de \$4,000 de dommages contre la cité de Montréal.

—A Montréal, le projet d'exposition internationale de 1896 est abandonné, sur le refus du gouvernement de venir en aide. L'exposition provinciale aura lieu cependant comme les années passées, du 12 au 21 septembre.

—Un des religieux du couvent de St-Hyacinthe est mort le jour de l'Ascension. Il s'appelait frère Antony Olivier. Né en France au village de Boutbecques, Nord, il fit ses études littéraires au collège de Hazebrouck, dans les Flandres.

—Deux jeunes gens de St-Jérôme, le frère et la sœur, ont été conduits à la prison de Ste-Scholastique. Ils sont accusés du crime odieux d'inceste. Les deux malheureux se sont avoués coupables et recevront leur sentence au mois de juillet.

—Les jurés dans le procès des frères Dallas Hyams et Harry P. Hyams, accusés de meurtre, ne se sont pas accordés. Le juge les a congédiés. Le procès des frères Hyams sera instruit au prochain terme de la Cour Criminelle de Toronto.

—A Niagara Falls, Ont., D. A. Shilcock, surintendant du service des chars-restaurants, s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête. On ne connaît pas exactement la cause de son désespoir, mais on sait que depuis quelque temps sa santé était mauvaise.

—Un messager arrivé de Baskatong, à 36 milles de Manitowick, Qué., rapporte qu'une demoiselle Jones a été assassinée à sa résidence vendredi matin. Le corps a été trouvé peu de temps après le meurtre, affreusement mutilé. Une femme est soupçonnée d'être l'auteur du crime.

ETATS-UNIS.

—Le docteur Buchanan a été emmené à Albany pour y être condamné de nouveau à mort.

—La Cour Suprême, siégeant au grand complet, a déclaré par un vote de cinq contre quatre, que la loi imposant une taxe sur le revenu est inconstitutionnelle.

—M. Thomas Hauma, âgé de quarante ans et fils unique d'un millionnaire de la ville, a été écrasé et tué, à Cincinnati, Ohio, par un tramway électrique.

—Accident dans une mine. Quatre hommes ont été tués et sept ou huit autres grièvement blessés par une explosion qui s'est produite dans la mine No 4 de la Monongahela Coal and Iron Company, près de Fairmount (Virginie Occidentale).

—Terrible accident à Pinole (Californie). La grande manufacture de poudre connue sous le nom de California Powder Works a été détruite pendant la matinée par une formidable explosion, et au moins cinq hommes ont été tués sur le coup.

—Pendant que deux jeunes gens étaient occupés à pêcher dans la rivière Naches, Texas, leur embarcation fut attaquée par des alligators et mise en pièces. Les deux jeunes gens ont ensuite été dévorés. Leur mère, sur le rivage, fut témoin de cette tragédie.

—Une centaine de citoyens ont enlevé de la prison de Caseyville, Ky., un nègre nommé Claude Henderson, arrêté pour un abominable attentat sur une petite fille de treize ans, et sont allés le pendre à un arbre, à l'endroit même où il avait commis son crime.

—Près de Danville, Kentucky, un train de marchandises a déraillé et treize wagons ont roulé au bas d'un remblai. Deux hommes ont été tués et cinq autres blessés; c'étaient tous des vagabonds qui étaient montés dans le train pour voyager sans bourse délier.

—Une dépêche de Angelina, N. Y., dit qu'une grande partie du quartier commercial de cette ville, a été détruite par un incendie. Le feu a rasé 6 magasins, les ateliers et les bureaux du journal de la localité et plusieurs résidences. Les pertes s'élevaient à \$100,000.

—De bonne heure, samedi matin, une troupe d'hommes armés a envahi la prison du comté de Vermillion, Illinois, et s'est emparée de deux misérables, John Hall et Wm Rice, qui avaient assassiné Mlle Laura Barnett après l'avoir assassinée, et les ont pendus à l'endroit où le crime a été commis.

VIBUX PAYS.

—Il est entendu que les élections générales se feront en juillet, en Angleterre.

—La majorité du gouvernement impérial, depuis la défection des Parnellistes, est réduite à 9.

—Les journaux belges annoncent que le roi Léopold a communiqué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre Mme Joniaux,empoisonneuse d'Anvers.

—Un désastreux tremblement de terre s'est produit à Parranythia, dans la province d'Épire, Turquie. Cinquante personnes ont été tuées et plus de cent cinquante ont été blessées. L'église grecque qui date du seizième siècle s'est déplacée, transportée d'une seule pièce à plusieurs mètres de distance. L'édifice a souffert mais ne s'est pas écroulé.

—A Londres, le procès d'Oscar Wilde et Taylor, accusés d'immoralité, vient de se terminer par la condamnation de deux accusés. Tous deux ont été trouvés coupables des crimes dont on les accusait, et condamnés chacun à deux ans de prison aux travaux forcés.

—Les élections pour le renouvellement de la chambre des députés ont eu lieu dimanche dans toute l'Italie. M. Crispi et plusieurs autres ministres sont réélus. Les derniers rapports indiquent que les partisans élus de M. Crispi sont au nombre de 321 et les membres de l'opposition de 187 dont 12 socialistes.

—Le 29 du mois dernier, quelques districts des préfectures Saitama et Itazaki, aux Indes, ont été visités par un terrible cyclone accompagné de grêle. 28 maisons ont été démolies; 7 personnes ont été tuées et 55 blessées. Dans le village de Shiraka, 7 maisons ont été démolies, et huit des occupants ont été blessés. Trois jeunes filles, du village Harinumi, ont été emportées par la bourrasque, et on n'a pas encore retrouvé leurs cadavres. Des 28 maisons de ce village, 15 ont été entièrement démolies. La récolte et les arbres ont été considérablement endommagés.

LE FROMAGE EN BAISSE

Le prix du fromage a baissé considérablement en Angleterre, à tel point, que nous sommes menacés d'un désastre dans l'industrie laitière. Le fromage est tombé à sept et six cents, cette année; s'il devait rester longtemps ainsi, ce serait une perte énorme pour la province et la ruine de beaucoup de cultivateurs. L'on attribue cette fluctuation énorme à diverses causes dont la principale serait l'encombrement du marché. Les américains produisent aussi beaucoup de fromage pour l'exportation; le fromage américain n'est pas aussi apprécié que le fromage canadien, il est coté plus bas, se vend moins bien, mais n'en est pas moins sur les lieux faisant la concurrence et contribuant à faire baisser les prix.

Ce qui fait que cette baisse sur le prix du fromage va affecter des intérêts considérables, c'est l'énorme quantité qui se fabrique tous les ans dans le pays. Le Canada à lui seul produit les deux tiers des vingt-cinq millions de dollars que consomme annuellement l'Angleterre. Dans la province de Québec, les fabricants de fromage sont légion; dans certaines paroisses, il y en a dans toutes les concessions et même plus d'un par concession. Le cultivateur, se voyant forcé dans ses derniers retranchements, ne pouvant rien faire produire à sa terre qui put se vendre avec profit, au lieu de faire comme beaucoup de ses voisins, de quitter sa ferme pour aller gagner sa vie à l'étranger, s'est jeté à corps perdu dans l'industrie laitière, la seule branche agricole offrant quelques rémunérations pour son travail et ses peines. Le fromage se vendait bien, il voyait, dans la possession d'un bon troupeau de vaches, un moyen de faire reposer sa terre épuisée, de la fertiliser; les fromageries ne demandaient qu'un peu d'encouragement pour s'établir à sa porte, il en a profité et s'est mis à faire du fromage pour son propre compte ou à fournir le lait aux fromageries; en peu de temps, la contagion de l'exemple a gagné rapidement tous les coins du pays et tout-à-coup le Canada s'est trouvé un grand producteur de fromage et de bon fromage.

L'abus cependant suivait de près. Tant que les demandes ont répondu à la production, tout allait bien et l'on se réjouissait d'avoir enfin trouvé pour le cultivateur une industrie rémunérative, mais le revers est arrivé et l'on s'aperçoit maintenant que l'on a manqué de prévoyance en se lançant en trop grand nombre dans une unique production, ce qui devait tôt ou tard amener un encombrement. Déjà auparavant quelques têtes plus sages avaient jeté l'alarme en voyant la multiplication des petites fromageries, mais ce qu'on craignait surtout c'était la dépréciation de l'article par l'offre d'un fromage de moindre qualité. Le revers n'a pas eu le temps de venir de là, la trop grande quantité a amené le résultat redouté beaucoup plus vite qu'on s'y attendait. Dès l'année dernière aussi quelques personnes redoutant pour le fromage un encombrement probable, disaient: "Faites moins de fromage et plus de beurre," c'est là qu'on semble voir clairement aujourd'hui le salut de l'industrie laitière. L'on prétend qu'en fabricant le beurre pour l'exportation et en ayant des moyens de le rendre frais sur le marché anglais, que notre beurre devra se vendre facilement et qu'avant les précautions nécessaires, nous pourrions arriver à prendre notre bonne part des soixante millions de dollars que la Grande Bretagne paye annuellement pour son beurre. Nous souhaitons fortement qu'il en soit ain-

si et qu'il soit permis au beurre de venir à la rescousse afin que le cultivateur ne soit pas exposé à perdre le fruit de ses nombreuses vaches.

Le gouvernement d'Ottawa semble disposé à vouloir faire quelque chose pour l'industrie du beurre et à promouvoir l'établissement de glaciers pour emmagasiner le beurre aux entrepôts, et de compartiments frigorifiques pour le transport de cet article par chemins de fer et par steamers; il doit être encouragé dans cette voie. Une demande a été faite au gouvernement de Québec pour un encouragement à l'exportation du beurre, mais certains députés, qui avaient en tête des projets chimériques d'abattoirs immenses sans bétail à abattre, se sont opposés fortement à toute allocation, croyant que ce qui sortirait de la caisse pour cette objet était autant d'enlevé à leur entreprise favorite. Espérons que de meilleurs conseils prévaudront et que l'impulsion nécessaire sera donnée à la production du beurre, s'il doit nous sauver de la ruine complète.

NOTES POLITIQUES.

—Sir Olivier Mowat s'est embarqué vendredi soir à bord du "Vancouver."

—La Législature de Terre-Neuve s'ajourne de jour en jour, attendant la réponse du secrétaire colonial Bond qui est à tenter la négociation d'un emprunt à New-York.

—Mgr. l'archevêque Langevin déclare, dans une lettre, que si justice n'est pas rendue à la minorité catholique du Manitoba, celle-ci en appellera à la Reine elle-même.

—Au parlement fédéral, mercredi de la semaine dernière, la Chambre a continué le débat sur le budget et s'est ajournée à mardi, à cause de l'Ascension et de la fête de la Reine.

—Il est de nouveau rumeur que sir Oliver Mowat donnera sa démission comme premier ministre d'Ontario. Dans ce cas, il sera remplacé par son principal lieutenant, l'honorable M. Hardy.

—Le *Star* nous apprend que le gouvernement Taillon vient de négocier par l'entremise des courtiers Hanson, de Montréal, un emprunt temporaire de £300,000 sterling, soit environ \$1,500,000. Le gouvernement doit rembourser ce montant à court échéance, à même le produit d'un emprunt de trois millions à long terme qu'il se propose de contracter bientôt. Quand donc s'arrêtera-t-il?

—Il a plu à sa gracieuse majesté Victoria de conférer le titre de chevalier grand croix de l'ordre du Bain à M. le Dr Hingston, de Montréal et l'honorable M. J. Stanfield, député d'Halifax aux Communes. Lord Aberdeen a été fait K. C. M. G., de même que l'honorable M. Schultz et l'honorable M. Joly. M. Milne, percepteur de la douane à Victoria, C. A., a été fait compagnon du même ordre.

—Le nouvel archevêque de St. Boniface, Mgr. Langevin, écrit à M. Tardivel, de la *Vérité*, une longue lettre sur la question des écoles, dans laquelle il le remercie de sa coopération et appelle les bénédictions d'en haut sur son vaillant journal. L'hon. M. Royal, le pamphlétaire incompris de la *Minerve* qui croyait avoir le monopole de la question des écoles, au point de vue des catholiques de Manitoba, va en faire une maladie grave, pour sûr.

—Les députés manitobains ont quitté la capitale. M. Greenway est allé à New York et M. Sifton à Winnipeg. Ils ont eu en tout trois conférences avec le gouverneur général pendant leur séjour à Ottawa.

—Le conseil des ministres a discuté samedi après-midi les propositions échangées, mais on ne sait pas encore à quelle détermination le gouvernement en est arrivé.

—L'impression générale cependant est que rien ne sera fait durant cette session. Une commission conjointe siégerait pendant la vacance pour disposer de la question.

LA PENTECOTE

La fête de la Pentecôte, une des plus grandes et des plus solennelles du calendrier catholique, sera célébrée avec beaucoup de pompe, dimanche, dans toutes les églises. L'événement nous met sous les yeux un superbe tableau: Le Christ ressuscité, ses apôtres et ses disciples réunis dans le sanctuaire, sur la montagne de Sion, recevant l'inspiration céleste sous la forme de langues de feu, et tous transformés, remplis d'une force surnaturelle, partant pour obéir à cette ordre du Maître: "Allez enseigner toutes les nations." Ceux qui ont pour mission d'enseigner le peuple, les successeurs des premiers disciples donneront à l'occasion de cette fête, d'éloquents sermons.

"Nous viendrons en Lui et nous ferons en Lui notre demeure," avait écrit Saint Jean, et les prédicateurs prendront pour texte de leur sermon ces paroles de l'Évangéliste.

I. Considérons l'analogie de la Pentecôte chrétienne avec la Pentecôte de l'Ancien Testament. Moïse promulgua sur le Sinaï, cinquante jours après la manuduction de l'agneau pascal, la grande loi qui commande à l'homme d'aimer son Dieu. Cette loi, gravée sur des tables de pierre, n'était que la formule de la loi vivante inscrite dans le cœur de l'homme. Ce fut cinquante jours après la Pâques chrétienne que l'Amour lui-même se manifesta, non plus en figure, mais en substance et en vérité. Il s'est répandu dans nos cœurs pour allumer au dedans de nous-mêmes l'amour que la loi écrite avait ordonné et promulgué.

Transportons-nous en esprit dans le cénacle, sur la montagne de Sion, et demandons quelques étincelles du feu divin qui a embrasé les disciples.

II. L'Esprit de Dieu, étant un esprit très pur, ne se donne qu'aux âmes purifiées, c'est-à-dire à celles-là seulement de nature sensible et qui vivent pour le ciel. Il ne saurait y avoir de contact entre l'esprit de vérité et l'esprit de mensonge, entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal. C'est pourquoi le monde ne peut ni recevoir, ni comprendre, ni goûter les choses de Dieu.

Si donc nous aspirons à recevoir les délicates effusions de l'Esprit Saint, il faut renoncer à notre esprit propre et à l'esprit du monde; il faut aimer ce qui est en haut et rechercher ce qui est éternel.

NÉCROLOGIE

A Warwick, le 15 du courant, est décédée Madame Henriette Martel, épouse bien-aimée de M. Louis Triggan, marchand.

Madame Triggan, en devenant la compagne de M. Triggan alors veuf, prenait la direction d'une nombreuse famille, toute en bas âge, qu'elle sut diriger dans le sentier de la vertu et de la piété et conquérir par là même, son amitié et s'attirer ce respect dû à une véritable mère.

Madame Triggan joignait à un jugement solide, une intelligence remarquable et un esprit aussi vif que pénétrant: son intimité était précieuse pour chacune de ses amies et elles étaient nombreuses et dévouées.

Les pauvres perdent en elle un soutien, les malades et les affligés, une protection et les orphelins, une mère. Ses aumônes étaient proportionnées à sa bourse, aussi étaient-elles larges et abondantes.

Sa foi était vive et ardente et sa piété aussi sincère qu'éclairée.

Sa mort laisse un grand vide dans la société dont elle était l'un des ornements. Sa famille la pleurera toujours et ses amis ne l'oublieront pas.

Madame Triggan était la sœur du Rvd. M. Martel, curé des Grondines, qui ne l'a devancée que de quelques mois dans la tombe, et de monsieur J. B. Martel qui occupait autrefois un poste important à Québec.

Ses funérailles ont eu lieu à Warwick, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui étaient venus de toutes parts pour témoigner de leur estime et de leur respect à la mémoire de la regrettée défunte. Ses restes ont été inhumés dans le caveau de la famille.

R. I. P.

Prière aux journaux d'Arthabaska, ville de reproduire.—*Communiqué.*

Nous apprenons avec regret la mort de M. J. B. LaRivière, de Manville, R. I., à l'âge de 76 ans.

Le vénérable vieillard est mort à la résidence de son fils, le Dr. Joseph LaRivière, à Manville, vendredi matin. Il était malade depuis plusieurs mois.

Le défunt était né à St. Alexandre, comté d'Iberville, Canada, et demeurait aux Etats Unis depuis une vingtaine d'années. Il était le père du Dr. Joseph LaRivière, de Manville, de M. l'abbé J. A. LaRivière, vicaire à St. Ours, Canada, de M. J. B. LaRivière, marchand de foin et grain, de Fall River, et de M. Narcisse LaRivière, de Manville.

Nos condoléances à la famille.

Conseil de Ville

Séance du 20 mai 1895.

Présents: Son Honneur le Maire au fauteuil et les conseillers D. McManamy, C. E. Therrien, C. Gordon, L. H. Guay, C. H. Langlois, D. Hyndman, H. R. Fraser, S. Fortier, A. G. Lomas, et G. G. Bryant.

Lecture et approbation des minutes de la séance précédente.

Requête de M. Fred demandant de lui remettre le dépôt fait entre les mains du Secrétaire-trésorier, étant le montant de la taxe imposé sur les marchands de passage en cette cité.—Référé au Comité des Finances.

Requête de M. Hon. J. G. Robertson offrant de vendre à la cité sa résidence située sur la rue Wellington.—Référé au Comité des Améliorations Permanentes.

Requête de R. W. Heneker et autres demandant au Conseil d'augmenter l'octroi en faveur de la Bibliothèque Publique de \$200 à \$500.—Référé au Comité des Finances avec le règlement no. 160.

Requête de Ed. Brulotte demandant au Conseil d'être nommé ramoneur des cheminées de maisons et autres édifices de la cité.—Référé au Comité du feu.

Un rapport du Comité du feu recommandant le paiement de divers comptes est adopté.

Le Comité d'Éclairage présente un rapport verbal sur les changements projetés des lumières.

Lettre de la White Cloud Novelty Co., concernant son projet d'établissement en cette cité.—Lue et reçue.

Le règlement no. 161 prohibant l'usage des bicycles sur les trottoirs est lu une première, deuxième et troisième fois et adopté.

Proposé par le conseiller Fortier, appuyé par le conseiller Lomas que le compte mensuel de la compagnie de machineries Jenckes soit payé.—Adopté.

Proposé par le conseiller McManamy, appuyé par le conseiller Langlois que l'avocat de la cité soit consulté concernant les droits de la cité stipulé dans son contrat avec la compagnie du Gaz et de l'Eau et la réduction des lumières de la cité à 52.—Adopté.

Proposé par le conseiller Lomas, appuyé par le conseiller Fraser que la liste des jurés déposée devant le Conseil soit examinée et que le Maire et le Secrétaire-trésorier y apposent leur signature.—Adopté.

Et le Conseil s'ajourne.

NOTES LOCALES.

Mardi

—L'Assemblée générale mensuelle de la Chambre de Commerce, de Sherbrooke, aura lieu, à l'endroit ordinaire, le mardi, 28 mai courant, à 4 p. m.

—Le drapeau étoilé flotte à mi-mât, aujourd'hui, sur le consulat américain. Le Secrétaire d'Etat, M. Walter Q. Gresham, est décédé à 1.15 heure ce matin, à Washington.

—Nous apprenons avec plaisir que M. J. A. Ready, autrefois gérant de la Banque des Marchands, en cette ville a été réinstallé dans ses anciennes fonctions et résidera à l'avenir parmi nous.

—M. A. O. Ledoux, comptable à la succursale de la banque des Cantons de l'Est, à Granby, était en ville, la semaine dernière, et a passé quelques jours au milieu de ses anciens amis, qui ont été enchantés de sa visite.

—Le *Courier de St. Hyacinthe* a fait toilette neuve et a une bien plus brillante apparence sous son nouveau costume. Quoique le changement ne fut pas sans besoin, il y a lieu de féliciter le confrère de l'importante amélioration qu'il vient de subir.

—Ces jours derniers, à Montréal, l'inspecteur A. Bayard a confisqué à l'abbatier de l'Est une vache tuberculeuse qui venait d'être abattue. L'animal provenait des Cantons de l'Est. La maladie avait un caractère très prononcé.

—MM. Alexis Dupuis et Ubalde Garand, de Montréal, et leurs épouses, ont passé quelques jours en notre ville, la semaine dernière. M. et Mme. Dupuis ont été les hôtes de M. N. T. Dussault, et M. et Mme. Garand les hôtes de M. Ls. Dupuy.

—Dans toutes les églises catholiques de la province ecclésiastique de Québec, on a célébré avec pompe jeudi dernier, l'Ascension de notre Divin Sauveur. Les chœurs ont rivalisé pour donner de belle musique et du beau chant, et les églises avaient revêtu leurs parures de fête.

—Le collège de Lennoxville doit célébrer avec beaucoup de pompe, le 27 juin prochain, le cinquantenaire de sa fondation. Son Excellence, le gouverneur général et son Honneur le lieutenant gouverneur de Québec, ont été invités à assister à la brillante démonstration qui se prépare.

—La fête de la Reine a été célébrée en cette ville d'une manière assez sage. A part les drapeaux qui flottaient au vent sur les édifices publics, un coup de canon tiré quelque part à cinq heures du matin et une partie de la crose, chaudement contestée, sur le champ de mars, nous n'avons aucune démonstration à enregistrer.

—L'italien Vincenzo Palangio, arrêté dernièrement à Sherbrooke par le détective Trempe et l'officier de police McNally de Jersey City, a été remis en liberté. On se souvient que Palangio était recherché par les autorités de l'endroit pour fraude et faux. Il avait été décidé de garder le prisonnier à Montréal jusqu'à ce que l'on puisse se procurer les papiers nécessaires à son extradition. Le juge Sicotte a reçu une dépêche de Jersey City, l'informant que la preuve contre Palangio n'était pas assez forte pour permettre au gouvernement de demander son extradition.

—Le Dr. et Mme. P. Pelletier, de cette ville, partiront le 3 juin prochain, pour aller passer un mois à New York. Le Dr. Pelletier profitera de son séjour dans la grande métropole américaine, pour suivre, dans un grand hôpital, un cours spécial de Gynécologie, afin de se mettre en état de traiter aussi efficacement que possible les maladies des femmes en général.

—Les boulangeries sont beaucoup plus promptes à élever le prix du pain quand la farine monte, qu'à le baisser quand elle descend. Ainsi la farine s'est donnée presque pour rien pendant des mois, avant qu'on ait songé à diminuer le prix du pain et, à peine la hausse s'est-elle fait sentir, que déjà nous payons le pain dix-huit cents, avec la perspective de le payer encore plus cher sous peu.

—Le *Naturaliste Canadien* a publié dans son numéro de mai courant, la première partie d'une intéressante et instructive étude sur les lépidoptères de Sherbrooke et du voisinage de cette ville, due à la plume et aux savantes recherches de M. l'abbé P. A. Bégin, professeur d'histoire naturelle au séminaire de cette ville. Les lépidoptères sont des insectes ayant quatre ailes, recouvertes d'une poussière écailleuse et comprenant les papillons.

—Plusieurs de nos concitoyens ont profité du congé de cette semaine pour faire des excursions de pêche. Une trentaine de nos pêcheurs les plus enthousiastes ont pris le Québec Central, pour Garthby et, si l'on en croit les rapports, quoiqu'ils aient fait toutes sortes d'avances alléchantes à messieurs les poissons, ceux-ci ne se sont pas montrés disposés à faire le voyage de Sherbrooke; sur 30 pêcheurs, 29 seraient revenus bredouille. L'excursion n'en a pas été moins gaie pour tout cela.

—Le nommé Rand, arrêté au canton de Newport par le détective Carpenter, comme l'un des auteurs des nombreux vols commis au magasin de M. H. Cairns, de Sawyerville, dans le cours de l'année, a plaidé coupable devant M. Vallée, sur l'une des accusations et sa sentence a été suspendue jusqu'à jeudi, alors que l'on procédera à son examen pour une autre offense de même nature. Cette arrestation et cet aveu de culpabilité a causé une sensation dans la localité où demeure l'accusé, car sa famille avait jadis joui de la considération générale.

—La série d'excursions à la ferme expérimentale d'Ottawa, organisées sous la direction de M. J. A. Chicoine, aura lieu vers la mi-juin. Il y aura cinq excursions consécutives et le premier départ est fixé au 10 juin prochain. Ces excursions sont arrangées de façon à éviter l'encombrement et à faire profiter le plus possible de leur voyage ceux qui y prendront part. Les prix de passage sont très bas. Nous donnerons plus de détails dans notre prochain numéro et nous dirons aussi un mot de l'utilité de ces excursions et du fruit que l'on en peut retirer.

—La grande excursion de l'Harmonie à Montréal, vendredi et samedi prochain, 31 mai et le 1er juin, se fait par le Grand Tronc; le prix du passage aller et retour n'est que de \$2.00, et les billets sont bons par les trains de l'après-midi vendredi et tous les trains samedi. Ne manquez pas l'occasion d'aller entendre la musique Sousa, composée de 50 artistes, sans contredit la plus célèbre du continent, à la salle d'exercices militaires, rue Craig; aussi, à l'Académie de Musique, Madame Réjane, la grande comédienne française. Le train régulier, quittant Montréal à 10.10 du soir, sera retardé jusqu'à 11.15, samedi soir, afin de faciliter ceux qui désirent assister au concert de la musique Sousa ou à la représentation à l'Académie de Musique, de revenir ce soir-là. Donc, en foule par le Grand Tronc, et aidez les organisateurs de l'excursion de l'Harmonie.

—L'Assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale a eu lieu à Québec, la semaine dernière. Le bureau de direction se compose comme suit: MM. Rodolphe Audet, A. B. Dupuis, H. M. Price, R. Turner, Victor Châteauvert, Louis Biledeau et l'hon. Alexandre Chauveau. Trois des anciens directeurs sont remplacés par des nouveaux. A la première réunion du nouveau bureau de direction de la banque M. R. Audet fut élu président de la banque et M. A. B. Dupuis, vice-président. M. P. Lafrance, l'ancien caissier, a été nommé gérant et caissier du bureau principal à Québec. M. Crébassa a été nommé gérant général et inspecteur. La banque n'a pas payé de dividende aux actionnaires, vu les pertes subies, mais sa position est solide, son capital reste intact et une année de bonnes affaires suffira pour lui rendre toute sa prospérité.

—Samedi dernier, vers 11 1/2 h. a. m., la brigade du feu fut appelée à l'Hotel City où un incendie s'était déclaré dans les écuries, en arrière. En un instant, tout fut en flammes; on croit que le feu a été mis par des petits garçons qui s'amusaient dans la cour à jeter des pétards. Le feu a commencé à la partie nord de la bâtisse, là où on tenait de l'huile de charbon depuis des années, le plancher en était tout saturé, aussitôt que la flamme eut touché cet endroit le feu se propagea comme un coup de fouet et vint achever de s'activer dans la grange où il y avait une couple de tonnes de foin.

Les pompiers eurent beaucoup à faire pour sauver les bâtisses des alentours; le fort vent qu'il faisait traitait des étincelles de tous les côtés et plusieurs bâtisses prirent feu, jusque dans la rue Goodhue; les trois corps de pompes étaient sur les lieux toujours prêts à répondre quelques nouveaux appels. Ce n'est qu'après une heure et demi ou deux qu'on put se rendre maître de l'incendie. Les dommages sont évalués à \$700.

Quand bébé fut malade, elle prit du Castoril. Quand elle fut en santé, elle en prit encore. Quand elle devint plus grande, elle dit: "L'adorable Castoril". Depuis tous ses enfants ont pris du Castoril.

Nouvelles des Cantons de l'Est.

Arthabaskaville

—La maison de M. Louis Siméon, cultivateur du village d'Arthabaskaville, est devenue la proie des flammes, mercredi matin. Tout le ménage y a passé. Pas d'assurances.

Massawipi

—La maison et les dépendances de Albert Smith, cultivateur, ont été détruites par un incendie, dans l'après-midi du 19. Quand le feu s'est déclaré, il y avait à la maison qu'une jeune femme invalide et le vent soufflait avec violence; les voisins ont pu cependant sauver le ménage de la maison. M. Smith n'avait pas d'assurance sur ses propriétés.

Garthby

—Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de révoquer la commission pour la décision sommaire des petites causes, en date du 7 mars 1895, pour le canton de Garthby, comté de Wolfe, et de nommer par commission en date du 13 mai 1895, MM. Auguste Grenier, Stephen Etienne Adam, Pierre Bouchard, Joseph Lepage et Pierre Vachon, commissaires de la dite cour.

Magog

—Les Canadiens-Français ont décidé de fêter la St. Jean-Baptiste le dimanche, 23 juin prochain. Le sermon de circonstance sera donné par M. Thibault P. A. Lefebvre, directeur du séminaire de Sherbrooke.

—Le vapeur "Lady of the Lake" ne se sa pas prêt pour transporter des excursionnistes avant le 10 juillet. Les réparations qu'on lui fait subir coûteront de \$15,000 à \$20,000.

Wotton

—Le coroner Pelletier, de Sherbrooke, est venu tenir une enquête ici sur le cadavre d'un jeune homme de 22 ans, trouvé samedi dans la grande rue de son père. Le jeune homme, qui se nomme Jean-Baptiste Mathieu, est le fils de M. Joseph Mathieu, cultivateur; il était célibataire et n'avait rien, en apparence qui put justifier un acte aussi désespéré. Depuis quelque temps cependant, il montrait de temps à autres des signes de dérangement d'esprit et l'on attribue son suicide à la folie. Un verdict de suicide a été rendu suivant les faits.

Drummondville

—Vers neuf heures du soir, pendant l'orage de samedi, il courait, M. Rutherford s'en retournait en voiture à sa demeure, à environ un mille du village, lorsqu'en passant près de l'ancienne résidence de M. Watts, le cheval, effrayé par l'orage, fit un bond et son conducteur fut lancé sur une clôture de broche barbelée. Le malheureux eut la gorge presque coupée par un oreille à l'autre, et le gosier et les artères laissés à nu. M. Rutherford est sous les soins de M. le Dr Bérard. Son état est très grave.

Victoriaville

—Un accident très grave est arrivé à M. Dolphis Franceur, samedi dernier vers six heures, au moment où il se disposait à laisser l'ouvrage. En voulant terminer un peu à la hâte le toit d'une maison, M. Franceur fixa avec de petits clous une échelle assez lourde. Malheureusement, un mouvement brusque ébranla l'échelle qui céda à l'inclinaison du toit. Il fut précipité au bas sur une boîte vide, se fit une large blessure au cou et se démit le bras droit. Les médecins appelés aussitôt lui donnèrent tous les soins voulus. Il souffre beaucoup depuis; mais on espère que dans que dans quelques semaines il pourra être assez bien pour sortir de sa maison.

Cooticook

—M. Galipeau travaillait à la chaussée de Cummings et Fils et minait le rocher, lorsqu'un énorme morceau de roc est tombé sur lui et l'a entièrement couvert. Il a fallu la force de cinq hommes pour le tirer de sa position critique. On fit passer quatre médecins et un prêtre. On espère malgré tout lui sauver la vie.

—Un accident déplorable est arrivé à Norton, la semaine dernière. Le teneur de livres de M. Henry Marsh, un nommé Sheddock, étant malade, on envoya un des employés de la maison chercher de la teinture de fer. Celui-ci, ayant perdu le papier sur lequel était écrit la prescription, demanda de la teinture d'iode, et la rapporta chez M. Marsh. Celui-ci croyant que c'était la médecine demandée, administra la teinture d'iode et le patient est mort empoisonné.

Sawyer ville

—Depuis environ un an, M. H. Cairns était la victime de plusieurs vols à son magasin et au bureau de poste qui se trouve dans le même local. Il se plaignit au chef de corps de police provinciale. Il y a quelques temps arriva à Sawyer ville un canadien-français habillé en journaliste qui n'avait pas même dans sa poche de quoi payer son déjeuner; il se mit aussitôt en quête d'ouvrage et réussit à entrer chez M. Rand, cultivateur du Canton de Newport, au prix de \$75 par année et sa nourriture; peu de temps après, arrivait aussi le détective Carpenter qui mettait en accusation, sur accusation de vol chez M. Cairns, le jeune homme de la maison, fils de M. Rand, et le conduisait à Sherbrooke. Traduit devant le magistrat Vallée, l'accusé a plaidé coupable sur une accusation de larcin commis l'autome dernier et doit avoir son procès jeudi pour une offense plus récente. Cette arrestation a causé un grand émoi dans le canton, vu que la famille de l'accusé passait pour une famille très honorable.

Bedford

—Un incendie, qui aurait pu prendre les proportions les plus dévastatrices, n'eussent été l'énergie et le dévouement déployés par les citoyens du village, s'est déclaré vers 2.30 vendredi matin, dans une boutique de charbon tenue par M. A. Dupré. Les flammes se sont propagées de chaque côté de la bâtisse avec une si effrayante rapidité qu'on a eu un moment que tout le village allait être détruit. La boutique de tailleur de M. P. Chausse, une résidence voisine,

un atelier de photographie, propriété de M. Eugène Cyr, une boutique de forgeron, celle de M. G. Garrett, barbier, la boulangerie et la résidence de M. Forbes ont été détruits de fond en comble; cinq maisons ont été endommagées. Les pertes sont évaluées à 15,000 environ. L'on croit que le feu est le résultat de l'imprudence de quelques flâneurs. Plusieurs personnes ont été évacuées et fumant autour de l'établissement de M. Dupré; d'autres ont couché sur des copeaux et on croit que la cendre incandescente d'une pipe a communiqué le feu à ces copeaux. Tout le monde dormait quand le feu s'est déclaré et c'est un homme que la fumée a réveillé qui a donné l'alarme.

St. Jean

—Il y aura des courses de chevaux, en cette ville, les 11 et 12 juin prochain.

—Un train du chemin de fer des Comtes-Unis circulera, au commencement de juin prochain, tous les dimanches, de St. Hyacinthe à Sorel et reviendra à St. Hyacinthe le même soir.

—Jeudi, le 16 du courant, M. H. Fortier, de Montréal, Député Grand Chef Ranger des Forestiers Catholiques, a fait l'installation des officiers de la succursale de St. Jean, élus dernièrement.

—La compagnie du Pacifique Canadien vient de faire signer à la ville de St. Jean un avis accompagné d'un plan qui doit être soumis pour approbation à la prochaine réunion du comité des chemins de fer, Ottawa, relativement à la voie qu'elle veut construire sur les quais à partir de sa voie principale jusqu'à la rue St. Charles. Si la compagnie est sérieuse, cette démarche aura pour effet de mettre fin aux difficultés pendantes entre la ville et la compagnie au sujet de l'embranchement, actuellement exploité, vis-à-vis l'hôtel du Canada.

—Le téléphone Paré relie maintenant la ville avec toutes les paroisses du comté de Napierreville.

LES DEUX JEANNE

MM. Leprohon & Leprohon, les éditeurs de la Bonne Littérature Française dont les bureaux sont à 25 rue St-Gabriel, Montréal, viennent de nous envoyer le dernier numéro (No 17) de leur publication mensuelle. Sous le titre "LES DEUX JEANNE" ou LE SOUTIRAGE DU GRAND-BOUYE, ce livre donne un des plus charmants ouvrages de Pierre Macé si favorablement connu aux lecteurs de La Bonne Littérature Française par ses deux autres romans, "Pollement aimée" et "Souffrance et Bonheur".

Tous ceux qui désirent lire une histoire d'amour comme il y en a peu, auront dans les "Deux Jeanne" une œuvre exquise d'une moralité parfaite.

MM. Leprohon & Leprohon se feront un plaisir d'envoyer ce livre à tous ceux qui en feront la demande accompagnée de 10 centins en argent ou en timbres-postes.

NAISSANCE

—A St. Hyacinthe, le 26 du courant, Madame Henri Taché a mis au monde une fille.



Un Cas Presque Sans Espoir.

Un Rhume Terrible. Aucun Repos ni jour ni nuit. Abandonné des Médecins.

UNE VIE SAUVÉE EN PRENANT

Le Pectoral-Cerise d'AYER

"Il y a plusieurs années, j'ai attrapé un fort rhume accompagné d'une toux terrible qui ne me donnait de repos ni jour ni nuit. Les médecins, après m'avoir soigné de leur mieux, déclarèrent mon cas sans espoir et dirent qu'ils ne pourraient plus rien faire pour moi. Un ami, ayant appris ma maladie, m'envoya une bouteille de Pectoral-Cerise d'Ayer que je me mis à prendre, et bientôt je me sentis grandement soulagé. Quand j'eus pris la bouteille entière, j'étais complètement guéri. Je n'ai jamais eu de toux bien importante depuis cette époque-là et je crois fermement que le Pectoral-Cerise d'Ayer m'a sauvé la vie." — W. H. WARD, 8 Quimby Ave., Lowell, Mass.

Le PECTORAL-CERISE d'AYER

La plus haute récompense à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

L'Union des Arts et Bibliothèque DE SHERBROOKE.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE GRATUITE. Ouverte les jours de la semaine de 3 à 5 et de 7 à 9 heures p. m.

SALLE DE LECTURE GRATUITE. Ouverte les jours de la semaine de 8 à 12 a. m., de 1 à 6 et de 7 à 10 p. m. Le dimanche de 1.30 à 4.30 p. m.

GALERIE DES ARTS GRATUITE, PEINTURES ET GRAVURES. Reproductions, etc. Entrée par le grand vestibule et second escalier.

Ouverte les jours de semaine de 8 à 12 a. m., et de 1 à 6 p. m.; le dimanche de 1.30 à 4.30 p. m.

SALLE D'AMUSEMENT GRATUITE POUR LES JEUNES GENS. Jeux, livres, revues, etc. Ouverte les jours de semaine, de 8 à 12 a. m., de 1 à 6 et de 7 à 10 p. m.

FONDS D'ÉPARGNE POUR LES OUVRIERS. Des dépôts depuis 10 centins en montant, mais n'excédant pas un total de \$10, sont reçus et il est payé un intérêt sur chaque dollar. Rendu à \$10 les dépôts sont transférés à aucune banque locale au nom du déposant.

On a Besoin de deux bonnes couturières dans les hardes d'hommes. S'adresser à C. A. LEGER, Scotstown, P. Q.

Conseil du Comté de Compton.

Une session générale trimestrielle du conseil aura lieu à la salle du conseil, à COOKSHIRE, le MERCREDI, 12ème jour de JUIN prochain, 1895, à 10 heures A. M. A. JONES, Sec. Trés. Bureau du conseil municipal du comté de Compton, Cookshire, 28 mai 1895.



CANADA, Province de Québec, Municipalité de la Cité de Sherbrooke.

RÈGLEMENT No. 161.

A une session régulière ajournée du conseil municipal de la cité de Sherbrooke, tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite cité de Sherbrooke, le vingtème jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, convoquée suivant les dispositions de la loi à ce sujet, à laquelle session étaient présents; le maire L. C. Belanger; les conseillers McManamy, Thérien, Gordon, Guay, Langlois, Hyndman, Fraser, Lomas et Bryant, formant un quorum, sous la présidence du maire.

Il est ordonné et décrété comme suit, savoir: Le règlement no. 124, de ce conseil, est amendé en retranchant la quatorzième section d'icelui et en y substituant la suivante.

14. Aucune personne ne conduira, mènera ou montera aucun cheval ou autre animal, ou ne montera, trainera ou poussera aucun bicyclette ou tri-cyclette, ou roues, ni ne tirera ou poussera aucune brouette ou charrette à la main, s'il est en train de conduire, de pousser, de tirer ou de pousser sur les trottoirs ou sentiers pour les piétons dans la dite cité, ni ne les obstruera en aucune façon. Aucune personne ne devra monter ou conduire aucun bicyclette ou tri-cyclette, dans les rues de la cité, la nuit sans avoir une lumière attachée à tel véhicule.

Passé à Sherbrooke ce 20ème jour de mai 1895. P. J. GILFILLAN, L. C. BELANGER, A. JONES, Sec. Trés. Maire.

Je certifie que le document ci-dessus est une vraie copie du règlement no. 161 dont l'original demeure de record à mon bureau. P. J. GILFILLAN, Sec. Trés. Sherbrooke, 21 mai 1895.

On Demande Une bonne servante trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement à l'Hôtel Bellevue, vis-à-vis le marché, Sherbrooke. JOSEPH BOUDREAU, Prop.

On Demande Immédiatement plusieurs filles pour la salle à dîner, la cuisine et les chambres et la buanderie, à l'hôtel Grand Central, Sherbrooke.

A LOUER Trois logements, deux de huit et un de six chambres, sur la rue Ball. Eau dans chacun. Le tout dans un état parfait. Une maison de huit chambres, sur le Morkill Road, Quartier-Est, un grand lot. S'adresser à J. TRACY.

A LOUER De BEAUX BUREAUX dans la maison de la Banque Nationale, à Sherbrooke. S'adresser au gérant, M. W. Gaboury, à la banque.

A Vendre ou à Louer L'HOTEL DE LA CITÉ, près de la gare du C. P. R., Sherbrooke, avec tout l'ameublement. S'adresser à M. FITZGERALD, Sherbrooke.

HOTEL A LOUER Le "RAIL ROAD HOTEL," autrefois tenu par feu Olivier Camirand. Cet hôtel, situé rue Factory, Sherbrooke, P. Q., est à proximité du marché et des bureaux publics. Possession le 1er mai prochain. Pour conditions s'adresser à M. O. CAMIRAND, 23 rue Brooks, Sherbrooke, P. Q. ino.

A VENDRE 75,000 bardeaux de sapin, de première qualité et à des conditions faciles. S'adresser à L. C. BELANGER, Avocat, j.n.o. Sherbrooke, 9 janvier 1895.

On a Besoin D'une cuisinière bien recommandée. S'adresser ALBION HOTEL, Magog, P. Q.

Commis Demandé. Un bon COMMIS-DETAILEUR, de première classe, sachant l'anglais et le français, pour un magasin de marchandises sèches, haricots, fèves et chaussons. Bon salaire. Il faut être bien recommandé. S'adresser à T. T. BLAIS, Sherbrooke.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

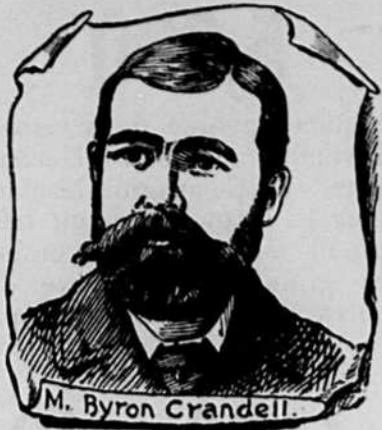
AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons; que la dite rivière aux Saumons et le Lac Brompton soient la ligne de division entre les deux municipalités susdites, et d'annexer les dits lots et parties de lots à la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, cet arrangement étant agréable aux deux municipalités intéressées, a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du premier mai courant. Richmond, 7 mai 1895. HENRY AYLMEY, Secrétaire-Treasorier.

AVIS PUBLIC PROVINCE DE QUÉBEC, Municipalité du comté de Richmond. Aux habitants des municipalités du canton de Melbourne et de Brompton Gore et de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton: AVIS PUBLIC est par le présent donné par le sous-secrétaire-Treasorier du conseil municipal du comté de Richmond, que la résolution prise à la session générale trimestrielle du dit conseil, le treize mars dernier, à l'effet de prior Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de détacher de la paroisse de St. François-Xavier de Brompton les lots Nos. 17-18-19 et 20, dans le 6ème rang, qui forment l'ancien territoire de la municipalité de Melbourne et Brompton Gore, et la partie du lot No. 21 du dit 6ème rang, qui se trouve à l'Ouest de la rivière aux Saumons, et aussi toutes les parties des lots Nos. 1-2-3 et 4 du 7ème rang, dans la dite paroisse de St. François-Xavier de Brompton, situés à l'Est de la dite rivière aux Saumons



M. Byron Crandell.
Toronto Junction, Ont.

Douleurs de Rhumatisme
Devait se servir de Bequilles

Hood's Sarsaparilla Soulage
Le témoignage suivant vient de M. Byron Crandell, bien connu à Toronto Junction, comme ingénieur à l'aqueduc.
"Toronto Junction, Ont., 7 février 1894.
"C. I. Hood & Co, Lowell, Mass.
"Messieurs: En juillet dernier, j'eus une attaque de rhumatisme des plus terribles. Des médecins de la ville me traitèrent mais leurs remèdes ne me donnèrent aucun soulagement. On me conseilla de faire l'essai de Hood's Sarsaparilla et je suivis ce conseil. J'ai beaucoup de plaisir à dire que deux bouteilles m'ont causé un soulagement visible. Ayant continué à prendre régulièrement de ce remède,
Je suis maintenant guéri!
pendant ma maladie je fus souvent obligé de me servir de béquilles. Je ne puis trop hautement recommander Hood's Sarsaparilla. BYRON CRANDELL, Hood's Sarsaparilla à la bouteille.
Hood's Pills sont la meilleure médecine cathartique de famille et pour le fete. 25 cents.

HOOD'S Sarsaparilla GUERIT
plaisir à dire que deux bouteilles m'ont causé un soulagement visible. Ayant continué à prendre régulièrement de ce remède,
Je suis maintenant guéri!
pendant ma maladie je fus souvent obligé de me servir de béquilles. Je ne puis trop hautement recommander Hood's Sarsaparilla. BYRON CRANDELL, Hood's Sarsaparilla à la bouteille.
Hood's Pills sont la meilleure médecine cathartique de famille et pour le fete. 25 cents.

PRINTEMPS,

ASSORTIMENT DES
Tweeds du Printemps
REÇU ET PRÊT À ÊTRE EMPLOYÉ

Comme mes pratiques le savent, à chaque saison, je me fais un devoir d'avoir le meilleur choix des étoffes nouvelles, et ce printemps je suis en état de satisfaire les goûts les plus délicats et les plus capricieux.
Les printemps comme l'automne, et l'été comme l'hiver aussi, je fais les affaires sur le même principe, prix peu élevés et ouvrage garanti.

H. VEILLEUX
175 RUE WELLINGTON,
MAISON FLETCHER, AU DEUXIÈME ÉTAGE
SHERBROOKE, P. Q.

UN BON CIGARE

Est comme une bonne femme.
Plus on le connaît, plus on l'aime.

LE "LA FAYETTE" FORTIER

Est reconnu comme étant un bon Cigare: de fait, c'est le meilleur Cigare à 5c sur le marché: la plupart des gens l'aiment mieux que les Cigares à 10c et à 15c de certains fabricants. Un arôme riche, une bonne et agréable hygiène et une cendre claire.

Rappelez-vous le nom et demandez-le!

LEMAIRE & LOW MENUISIERS,

Font à ordre toutes sortes de travaux de menuiserie générale pour la construction des maisons et ont constamment en main,

Portes, Chassis, Jalousies,
MOULURES EN TOUT GENRE,

et bois préparés pour tous les besoins de la construction des maisons, à la manufacture autre fois occupée par

LOW & WILSON,
Près du moulin de la Compagnie des Terres HAUTE VILLE,
SHERBROOKE.

Restaurant Victoria



129 RUE WELLINGTON 129
SHERBROOKE.
A. DESROCHERS, Prop.

ROMAN CANADIEN

LES Mystères de Montréal.

PAR AUGUSTE FORTIER.

PREMIERE PARTIE

1837-1838

(Suite.)

CHAPITRE XIX

LA CHASSE A L'HOMME.

— Y en a-t-il d'autres qui vous connaissent?

— Il y a bien le lieutenant Field et les soldats Hooper et Ward qui faisaient partie du régiment de Gore.

Flynn demanda alors à cet homme, qui lui inspirait un profond dédain, en livrant ainsi son co-villageois:

— Pourquoi donc dénoncez-vous cet individu?

— Il est sujet de discorde pour la paroisse.

— Ah oui, une petite vengeance n'est-ce pas? Je connais cela... dit le militaire en tapant sur l'épaule du dénonciateur.

— Vingt minutes après, huit cavaliers armés jusqu'aux dents et sous les ordres du lieutenant Field, ayant à leur tête Charles Gagnon débarquèrent à Longueuil et partirent ventre à terre dans la direction de Saint Denis.

Dénonçons les chez madame Duval. Durant toute la journée la maison avait été remplie de curieux venus de toutes les concessions du haut et du bas de la paroisse pour serrer la main au revenant.

Ce fut seulement le soir vers onze heures après le départ des étrangers, qu'on put passer dans le salon—pour causer en famille—dans ce salon qui remplaçait celui où trois ans auparavant s'étaient faites les fiançailles.

Les personnes étaient les mêmes—cependant il en manquait une—mais elles étaient bien changées.

A commencer par Jeanne, son air souriant avait fait place à la mélancolie; ses cheveux autrefois flottant sur ses épaules sont maintenant nattés; une robe noire et longue remplace son costume de fillette.

Au lieu d'une moustache c'est une barbe bien nourrie qui orne la figure hâlée de Paul Torcotte; il a laissé son habit d'étoffe du pays et ses bottes tanées pour un habit bleu marin et des souliers français.

Madame Duval a vieilli de quatre ans mais on dirait de beaucoup plus: elle a changé dans le cachot de son mari tant de cheveux noirs contre des fils argentés!

Marie était maintenant grande fille, et bonne à marier, intelligente et gracieuse avec ses dix neuf ans.

Albert avait atteint sa dix septième année. Il vengera son père en s'attachant à la cause qui le fit opprimé.

Cette journée d'aujourd'hui m'apparaît comme un songe, dit Jeanne en s'asseyant au côté de sa sœur, il me semble qu'il n'y a rien de réel:

— Elle est en effet assez extraordinaire, reprit Paul.

— Tant de choses mises au jour à la fois, fit madame Duval en hochant la tête, comme Dieu est bon d'avoir laissé vivre un homme comme le jeune Gagnon. Et Antoine Martel donc: qui eut supposé cela...

— Il s'est déjà fait justice, le pauvre garçon; on vient de trouver sur le quai ses habits et son chapeau.

— C'est triste pour les parents, eux si respectables.

— Quand aux deux jeunes gens, ils étaient de franches canailles, Charles surtout, il aura une triste fin lui aussi qui est parti avec la maldiction de son père.

Ce n'était pas une conversation qu'on tenait. Chacun exprimait à haute voix ses impressions sur les événements de la journée.

Jeanne, dans l'inquiétude à la vue de ces scènes, demanda:

— Savez vous de quel côté Charles s'est dirigé?

Son frère lui répondit:

— Il a été vu à cheval sur la route de Saint Antoine.

— La bourse qu'il a volée doit contenir beaucoup?

— Trois cents piastres au moins, à ce qu'on a dit. Cette somme devait servir à rencontrer un paiement la semaine prochaine.

— Dans ce cas-là, en serons-nous débarrassés pour longtemps, fit madame Duval. Nul doute qu'il se rend à Montréal.

— Pour me dénoncer, ajouta le proprit en riant.

— Que comptes-tu faire? lui demanda alors sa fiancée.

— Puisque je ne suis pas amnistié, Jeanne, je n'ai qu'une chose à faire, regagner mon navire dès demain matin—on ne viendra pas m'arrêter cette nuit absolument—J'attendrai le décret d'amnistie générale, alors je ne reviendrai pour ne plus te quitter. Vaut mieux agir ainsi que de s'expo-

Qu'est-ce que le CASTORIA

Le Castoria est le remède du Dr Samuel Pitcher pour les bébés et les enfants. Il ne renferme ni opium, ni morphine, ni aucune autre substance narcotique. Il remplace avec succès les calmants, les pas-illes, les sirops et l'huile de ricin. Il est agréable et garanti par l'usage qu'en ont fait depuis trente ans des millions de mères. Le Castoria détruit les vers et calme la fièvre. Le Castoria prévient les vomissements de lait caillé ou aigri, il guérit la diarrhée et les coliques sèches. Le Castoria apaise les maux de dents, guérit la constipation et les flatuosités. Le Castoria facilite l'assimilation de la nourriture, règle l'estomac et les intestins, procure un sommeil naturel et bienfaisant. Le Castoria est la panacée des enfants, — Pami des mamans.

Le CASTORIA.

"Le Castoria est un remède excellent pour les enfants. Les mamans m'en ont toujours vanté les bons effets sur leurs bébés."
D. G. C. Ostrom,
Lowell, Mass.

Le CASTORIA.

"Le Castoria est le meilleur remède que je connaisse pour les enfants. J'espère que le jour n'est pas loin où les mamans, ne consultant que le réel intérêt de leurs enfants, emploieront le Castoria au lieu de ces drogues charlatanesques qui détruisent leurs chers bébés, en leur introduisant par la gorge de l'opium, de la morphine, des sirops calmants et autres drogues pernicieuses qui les envoient prématurément à la tombe."
Dr. J. F. Kitchener,
Colway, Ark.

Le CASTORIA.

"Le Castoria convient si bien aux enfants que je le recommande comme supérieur à tout autre remède connu de moi."
H. A. Archer, M. D.,
111, So. Oxford St., Brooklyn, N. Y.

"Nos médecins du service des enfants ont vanté les résultats du Castoria dans leur clientèle au dehors, et, bien que nous n'ayons parmi nos remèdes médicaux que ce qui est désigné comme drogues réglementaires, nous confessions volontiers que les mérites du Castoria l'ont valu notre approbation."
UNITED HOSPITAL AND DISPENSARY,
Boston, Mass.

The Centaur Company, 77, Murray Street, New York City.

LA Société Artistique CANADIENNE.

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les artistes.

(Incorporée par Lettres Patentes, le 21 décembre 1891.)

Capital Action, \$50,000

BUREAUX: 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal.

En face de l'Opéra Français.

2851 Prix d'une valeur totale de \$5008.00 sont distribués tous les quinze jours.

1 Prix de..... \$1000.00
1 do 400.00
1 do 100.00

Aussi une foule d'autres prix variant de \$50 à \$1.00.

Prix du billet, - 10 cents.

Tirage public et gratuit tous les quinze jours dans les salles de l'Opéra St. Joseph, rue Ste. Catherine, Montréal.

H. LANGLOIS, Agent,

BLOC CAMPBELL,
SHERBROOKE.

Qu'est-ce qui

Fait que

Morency Frères

Font de si

Grandes affaires

Dans les

Chaussures?

La Poudre pour Chevaux

—DU—
DR. BARTON



COTTOLENE.
LE PROBLÈME DE LA CUISINIÈRE. Comment éviter la pâtisserie lourde? Le problème est résolu par la production de la nouvelle graisse de cuisinela COTTOLENE qui fait une pâtisserie légère, croustillante, savoureuse et saine. Mesdames Mc Bride, Marion Harland et d'autres experts en l'art culinaire, recommandent l'emploi de la COTTOLENE. Vous ne pouvez pas vous passer de la COTTOLENE.

En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par

The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne, Montréal.

Vieux journaux à vendre à ce bureau, 3 cts. la livre; par lot de 25 livres, 2 cents

STROUD'S DONNANT! DONNANT! DONNANT!

Tous ceux qui achèteront une livre de thé de n'importe quel prix, il leur sera donné une demi-douzaine de

Coquetiers en Porcelaine avec bande dorée

Cet avantage n'est que

POUR UNE SEMAINE

Commençant samedi, le 6 avril et finissant samedi, le 13 avril. C'est maintenant le temps de faire l'essai d'une livre de nos

THÉS BIEN CONNUS!

Depuis 20 cts. jusqu'à 60 cts la livre.

STROUD

159 Rue Wellington, SHERBROOKE

E. BOUCHER & FILS Plombiers, Gaziers, FERBLANTIERS,

Poseurs d'Appareils de Chauffage

AIR CHAUD,

L'EAU CHAUDE

ET

A LA VAPEUR

POELES, FORNAISES,

FERBLANTERIE,

Pompes de tout genre.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT,

120—Rue Wellington—120

SHERBROOKE.

T. J. TUCK

A LE PLUS GRAND ASSORTIMENT ET LE MIEUX CHOSI DE

TAPISSERIE!

—ET DE—

Livres en blanc,

Porte-Monnaie,

Memorandums,

Articles de Librairie

QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ MONTRES A SHERBROOKE.

Venez en faire l'examen, quand bien même vous n'en achèteriez pas.

M. F. ANSELL parle le français et vous recevra avec son urbanité bien connue.

T. J. TUCK.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Keep the Works in good order.

NORMAN, Ont., January 15, 1894.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

DEAR SIR—Your "Dr. Morse's Indian Root Pills" are the best regulator for the system that humanity can use. Life is as the time piece; frail and delicate are many of its works. A tiny particle of foreign substance adheres to the smallest wheel in the works and what the result?—at first, only a slight difference is perceptible in its time-keeping, but wait you; as the obstruction grows, the irregularity becomes greater, until at last, what could have been rectified with little trouble, in the beginning, will now require much care in thoroughly cleansing the entire works. So it is in human life—a slight derangement is first, lected, it grows and increases, imperceptibly at first, then rapidly, until what could, in the beginning, have been cured with little trouble, becomes almost fatal. To prevent this, I advise all to purify the system frequently, by the use of Morse's Pills, and so preserve vigor and vitality.

Yours faithfully,
H. F. ATWELL.

The Travellers' Safe-Guard.

AMAGAUDUS POND, N.S., Jan. 13, '90.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

DEAR SIR—For many years, I have been a first believer in your "Dr. Morse's Indian Root Pills." Not with a blind faith, but a confidence wrought by merit. My business is such that I spend much of my time away from home, and I would not consider my travelling outfit complete without a box of Morse's Pills.

Yours, &c.,
M. R. McINNIS.

A valuable Article sells well.

BORACHON HARBOR, N.S., Jan. 13, '90.

W. H. COMSTOCK, Brockville, Ont.

DEAR SIR—This is to certify that I deal in Patent Medicines, including various kinds of Pills. I sell more of the Dr. Morse's Indian Root Pills than of all the others combined. Their sales I find are still increasing.

Yours, &c.,
N. L. NICHOLSON.

To save Doctors' Bills use

Dr. Morse's Indian Root Pills.

THE BEST FAMILY PILL IN USE

FOR SALE BY ALL DEALERS

PICK-ME-UP!

La meilleure du monde en l'air, guérit toutes sortes de maladie. Essayez en un paquet et soyez convaincu.

VENDUE PARTOUT.

Pharmacie Griffith,

121 RUE WELLINGTON,
SHERBROOKE.